

L'ÉTAT DE CHOC D'ATTRACTIVITÉ

EN CETTE RENTRÉE 2024, on nous annonce 3000 enseignant-es manquant-es, malgré la revalorisation salariale pour le début de carrière.

Comment expliquer alors la flambée des démissions et le manque de candidat-es aux concours ? Mystère... Parce que les classes françaises sont les plus chargées d'Europe ? Ou bien la rémunération très inférieure à celle des autres corps d'Etat ? Parce que les règles du jeu changent sans cesse ? Cela pourrait aussi venir du statut dégradé des contractuel-les ? **En effet certain-es d'entre elles et eux ont été privé-es de paye cet été, en raison d'un nouveau statut des maitres-ses délégué-es.**

Alors qu'arrive une nouvelle génération de jeunes travailleur-ses, réputée pour ne pas avoir de complexe à démissionner, **l'Education Nationale veut continuer de croire que l'on peut attraper les mouches avec du vinaigre...**

Sarah Conquer,
co-secrétaire académique

INFOS 1^{er}/2nd DEGRÉ

>> QUELLES OBLIGATIONS DE PRÉSENCE POUR LES ENSEIGNANT-ES HORS TEMPS DE COURS ?



Sarah Conquer, co-secrétaire académique

LA PRÉ-RENTRÉE : elle est obligatoire, et la date en est fixée par le ministère.

ATTENTION : certains arrêtés d'affectation commencent après cette date ; toutefois, en cas d'accident, un mail de convocation pourra justifier de votre présence sur le lieu de travail et donc vous protéger. Il arrive qu'une seconde journée de pré-rentree ait lieu. Elle est alors rémunérée au titre de la journée de solidarité instituée en 2005.

• **LES PORTES-OUVERTES :** la jurisprudence confirme leur caractère obligatoire, et la possibilité d'une retenue sur salaire en cas de refus. Cependant, elles aussi sont rémunérées par la journée de solidarité ! Sont donc dues deux demi-journées de travail, si elles n'ont pas déjà été épuisées à la pré-rentree...

• **LES RÉUNIONS PARENTS-PROFESSEURS :** il peut y avoir deux temps de rencontre proposés aux parents. Mais cela n'implique pas que tou-ttes les enseignant-es participent aux deux sessions. De plus, leur organisation suppose de respecter les temps de pause et d'amplitude horaire d'une journée de travail.

• **LES CONSEILS DE CLASSE :** ce qui est obligatoire, c'est la participation et pas la présence. La communication écrite ou orale avec le prof principal en amont du conseil peut en tenir lieu, et donc dispenser de présence à une partie des conseils. Il n'y a pas de nombre de conseils établi légalement.

• **EXAMENS BLANCS :** ils peuvent se substituer aux heures de classe. Ils ne doivent pas allonger le temps de travail hebdomadaire, sinon, cela peut donner lieu à un paiement en HSE.

>> FACE AU COUP DE FORCE DE MACRON GRÈVE ET MANIFESTATIONS LE 1^{ER} OCTOBRE !

BALAYANT AVEC MÉPRIS les votes des citoyen-nés lors des européennes puis des législatives, suite à sa dissolution inconsidérée, le Président de la République nomme Michel Barnier Premier ministre. Décidément, la Macronie ne se caractérise ni par la démocratie, ni par le social.

Le mardi 01 octobre, c'est le premier jour de débat sur le budget à l'Assemblée nationale. Plusieurs syndicats de salarié-es en inter-syndicale avaient décidé une action pour l'accès à la santé et l'augmentation des pensions. La CGT dans son ensemble s'empare de cette décision pour appeler à une **journée de grève et de manifestations interpro pour gagner :**

- > L'abrogation de la réforme des retraites
- > L'augmentation des salaires et pensions et l'égalité Femmes Hommes

> **Le financement de nos services publics et notamment de nos établissements scolaires**

C'est par le rapport de force que nous pourrons nous opposer à « la continuité sans le changement » que représente le gouvernement Garnier.

Nous avons évité le pire, gagnons le meilleur !

Prenons les choses en main.



>> POUR SE SYNDIQUER >>>



>> TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !!!

URGENCE SOCIALE !!! ÉDUCATION EN DANGER !!!

GRÈVE UNITAIRE

>>>> TOUTES ET TOUS ENSEMBLE

LE 1^{ER} OCTOBRE

NOS RDV

NANTES : Préfecture > 10H30
ST NAZAIRE : Pl. de l'Amérique latine > 11H00
ANCENIS : Station Esso > 15H00
CLISSON : Parvis de la gare > 10H30
CHÂTEAUBRIANT : mairie > 10H30
ANGERS : Pl. du Ralliement > 14H00
CHOLET : Pl. Travot > 10H30

SEGRÉ : pl. du port > 10H00
SAUMUR : pl. Bilange > 10H00
RETRAITÉ-ES NANTES : > 10H00, ST NAZ > 10H30
LAVAL : devant la sécu-Bd Montmorency > 10H30
LE MANS : palais des congrès > 10H00
LA ROCHE SUR YON : pl. Napoléon > 10H30
LES SABLES D'OLONNE : pl. de la Liberté > 11H30

INFOS RETRAITÉ·ES

>> LA CONTINUITÉ SYNDICALE C'EST IMPORTANT !

LE 05 JUIN À COUËRON s'est déroulé un comité général de l'USR 44 (Union des syndicats de retraité·es). Le but : faire un point d'étape concernant les orientations définies lors du congrès de 2023.

La délégation de notre syndicat était composée de 4 Camarades.

Il est important de comprendre toute l'importance de la continuité syndicale. **Lorsqu'on prend sa retraite, la vie ne s'arrête pas.**

Défendre ses droits, notamment en terme de pension, c'est incontournable. Le syndicat est l'outil indispensable pour cela.

Philippe Legrand, Danielle Larrazet, Yves Weber, Jean-Claude Guinel, Bureau académique



Prenez contact avec vos représentant·es

>>> VISIO-CONFÉRENCE Spécial **formateur·ices**

>>> Connectez-vous

JEUDI 3 OCTOBRE, à 20H00

• <https://me-qr.com/ls3qT20K>

Code du travail ?
Convention collective ?
Des questions ?



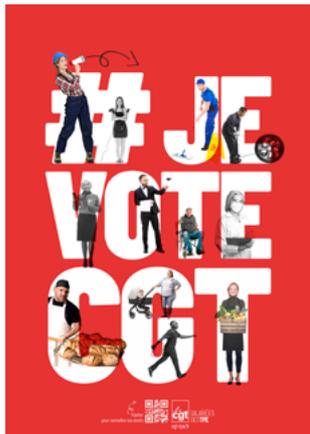
ELECTIONS TPE :

LES DERNIÈRES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES pour les salarié·es des entreprises de moins de 11 salarié·es (les TPE) se sont déroulées en 2021.

Avec 26,31 % des voix, la CGT est la première organisation syndicale des Très Petites Entreprises.

Le prochain scrutin se déroulera du 25 novembre au 09 décembre 2024.

>> **404 écoles privées sous contrat avec l'État sont concernées** par ces élections dans l'académie de Nantes. Il s'agit de plusieurs milliers de personnes.



FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT
DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE
VOS DROITS



>> NÉGOCIATION SALARIALE 2024 : ENCORE UNE BAISSSE DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES SALARIÉ·ES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

PAS D'ACCORD PASSÉ AVEC LES SYNDICATS

lors de la négociation nationale 2024. Les employeurs ont décidé de prendre seuls la décision de limiter l'augmentation à 1% au 1^{er} septembre 2024.

L'année dernière le point a augmenté de 5%, l'inflation était équivalente et le pouvoir d'achat a été maintenu.

Cette année, l'inflation a déjà augmenté de 1,5% depuis septembre elle devrait être de l'ordre de 2,5% sur l'année. L'augmentation de 1% décidée par les employeurs est loin du compte. Tous les ans ils grappillent sur nos revenus. **En 14 ans, le point a augmenté de +19% mais l'inflation a été de +26% ! Cela représente en moyenne un manque à gagner de 100€ en strate I et 120€ en strate II !**

Il est clair que la FNOGEC ne fera pas vivre « la doctrine sociale de l'église ». **Sans mobilisation importante et le renforcement d'un syndicat de lutte, nous aurons l'aumône et la misère pour nos salaires !**



ELECTIONS TPE :

Ces élections sont d'autant plus importantes que nous n'avons que les négociations nationales pour espérer des améliorations. Nous sommes **majoritairement des femmes, avec un temps partiel souvent imposé**, des maigres salaires, et des demandes faisant de nous des multitâches au bon vouloir de l'école : **ASEM, surveillance, ménage, cuisine, secrétariat, entretien, garderie, etc...** Voter pour la CGT, c'est la garantie d'un syndicat à notre service !

>>> **infos TPE : cgt-tpe.fr**

>>> **DU 25 NOVEMBRE AU 09 DÉCEMBRE 2024,
VOTEZ ET FAITES VOTER VOS COLLÈGUES POUR LA CGT !**

ÉLECTIONS DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉ·ES



LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ **DANS LES PAYS DE LOIRE**
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 08 151 151**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>